



Adoption simple à adoption plénière

Par **bolt025**, le **22/10/2012** à **12:39**

Bonjour,

j'aimerais savoir si ce serait possible de passer d'une adoption simple à une adoption plénière ?

et dans le cas où l'adoptant est décédé serait-il possible de passer à l'adoption plénière par le biais de ses enfants qui sont majeurs et disposés à ce que cela se fasse ... ?

Par **amajuris**, le **22/10/2012** à **13:33**

bjr,

une des conditions de l'article 345 du code civil stipule que l'adoption plénière n'est permise qu'en faveur des enfants âgés de moins de 15 ans

sauf en cas d'adoption simple si l'adoptant est le même ce qui n'est pas votre cas.

cdt